# GROUPE LA POSTE Plan annuel accessibilité numérique année 2022

## Périmètre : CSMSI – Corporate

Dans le cadre du   
schéma pluriannuel   
d’accessibilité numérique   
années 2022 à 2024

Version du 02/04/2022

**Sommaire**

[1 Introduction](#_Toc100753212)

[2 Plan annuel](#_Toc100753213)

[3 Mise à jour](#_Toc100753214)

[4 Contact](#_Toc100753215)

[5 Détail Plan annuel 2022](#_Toc100753216)

### Introduction

L’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ([Article 47 – loi n° 2005-102](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037388867/2021-01-01)) rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d’être accessible à tous.

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l’Accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites et applications du Groupe la Poste / CSMSI a été publié le 1er Septembre 2021 et est disponible à la consultation à cette adresse : [URL du schéma].

### Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l’année courante ainsi que l'état de suivis de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2022 associé au schéma pluriannuel 2022-2024.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2022, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

### Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Ce plan a l’historique de mise à jour suivant :

* N° de mise à jour : 002 en date du 1er septembre 2021
* N° de mise à jour : 003 en date du 2 février 2022

### Contact

Ce document est publié sous la responsabilité du référent accessibilité numérique :

* Christophe Gordet,
* Adresse de contact : [***referent-an.csmsi@laposte.fr***](mailto:referent-an.csmsi@laposte.fr)***.***

Toute question doit être adressée par mail à l'adresse ci-dessus.

### Détail Plan annuel 2022

Les évènements récurrents, périodiques ne seront pas suivis en objectifs.

Le détail de ce plan annuel est le suivant :

* Sujet « recensement, suivi mise en accessibilité numérique projets »
  + Mise à jour périodique du tableau de suivi des mises en AN   
    Moyens annuel : 10 jours.
  + Suivi, points avec directions du CSMSI   
    Moyens annuel : 16 jours,   
    Objectif SMART : 18 points d’échange.
  + Sous-total moyens annuel sujet « recensement, suivi mise en accessibilité numérique projets » : 26 jours.
* Sujet « participations au processus achat »
  + Elaboration critères, clauses d’achats (consultations et AME)   
    Moyens annuel : 17 jours.
  + Participation notation candidats (consultations et AME)   
    Moyens annuel : 16 jours.
  + Conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires :   
    Moyens annuel : 5 jours.
  + Assistance POC (Proof of concept) :   
    Moyens annuel : 10 jours.
  + Assistances, accompagnements diverses :   
    Moyens annuel : 4 jours.
  + Sous-total moyens annuel sujet « participations au processus achat » : 52 jours
* Sujet « sensibilisations et formations »
  + Formation référent AN sur mise en accessibilité numérique contribution   
    Moyens annuel : 2 jours,   
    Objectif SMART : Formation réalisée.
  + Elaboration sensibilisations et formations ciblées   
    Moyens annuel : 6 jours,   
    Objectif SMART : 1 sensibilisation, formation élaborée.
  + Sensibilisations, formations internes ciblées   
    Moyens annuel : 13 jours,   
    Objectif SMART : 20 sensibilisations et formations internes effectuées.
  + Formation obligatoire concepteurs/développeurs Front : Coder en AN   
    Moyens annuel : 120 jours,   
    Objectif SMART : 40 développeurs front/fullstack formés.
  + Sous-total moyens annuel sujet « Sensibilisations, formations internes ciblées » : 141 jours.
* Sujet « audits de conformité »
  + Recrutement de 2 auditeurs supplémentaires   
    Moyens annuel : 5 jours,   
    Objectif SMART : 2 auditeurs recrutés.
  + Réalisation d’audits   
    Moyens annuel : 247 jours,   
    Objectif SMART : 21 audits réalisés.
  + Plannifications audits et pilotage   
    Moyens annuel : 12 jours.
  + Sous-total moyens annuel sujet « Audits de conformité » : 264 jours.
* Sujet « assistances projets et contributions »
  + Tests utilisabilités applications et documentations   
    Moyens annuel : 33 jours,   
    Objectif SMART : 20 tests effectués.
  + Contrôles inopinés utilisabilité   
    Moyens annuel : 18 jours,   
    Objectif SMART : 20 contrôles effectués.
  + Tests et recettes applications   
    Moyens annuel : 68 jours.
  + Sous-total moyens annuel sujet « Assistances projets et contributions » : 119 jours.
* Sujet « outillage technologie d’assistance et assistance utilisateurs »
  + Assistance utilisateurs   
    Moyens annuel : 3 jours,   
    Objectif SMART : 4 assistances utilisateurs effectuées.
  + Désengagement de Tanaguru   
    Moyens annuel : 6 jours,   
    Objectif SMART : Tanaguru dé commissionné.
  + Packaging solutions NVDA, TADEO, DRAGON   
    Moyens annuel : A définir.
  + Sous-total moyens annuel sujet « Outillage technologie d’assistance et assistance utilisateur » : 9 jours.
* Sujet « communication et animation »
  + Veille sur l’accessibilité numérique   
    Moyens annuel : 18 jours.
  + Préparer & animer les séances zoom technique AN   
    Moyens annuel : 12 jours.
  + Promouvoir l'accessibilité au CSMSI et ses bonnes pratiques   
    Moyens annuel : 14 jours,   
    Objectif SMART : 20 sessions de promotion.
  + Animation du site intranet Numérique et accessible   
    Moyens annuel : 15 jours,   
    Objectif SMART : 6 mises à jour site.
  + Mise à jour schéma pluriannuel et plan d’action   
    Moyens annuel : 4 jours,   
    Objectif SMART : 8 mises à jour.
  + Préparation, participation, suivi recommandations init comité d’architecture   
    Moyens annuel : 12 jours.
  + Préparation et tenue des réunions de briefs   
    Moyens annuel : 10 jours.
  + Comités et ateliers (GAN, ateliers, …)   
    Moyens annuel : 32 jours,   
    Objectif SMART : 10 préparations, participations comités.
  + Interventions externes référents   
    Moyens annuel : 12 jours,   
    Objectif SMART : 20 interventions externes effectuées.
  + Communications, interventions diverses (CODIR, …)   
    Moyens annuel : 5 jours,   
    Objectif SMART : 8 interventions CODIR effectuées.
  + Sous-total moyens annuel sujet « Communication et animation » : 134 jours.

Les moyens annuel totaux engagés sont à hauteur de 745 jours.